

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de Marignac-Lasclares, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gérard CAPBLANQUET, Maire.

Présents : COMPAN Franck, DOUSSIN Christophe, CAPBLANQUET Gérard, DURANT Sandrine, AMBROSI Sébastien, ROUANET Claudie.

Absents excusés : AGBOTON Anicet, BONTE Maryse, GOSSET Aurélie, TOURNIER Joël

Date de la convocation : 24/06/2017

Secrétaire de séance : ROUANET Claudie

Ordre du Jour :

- 1 – Assainissement « Les Arrougès » : prix de l'eau après traitement
- 2 – Communauté de Communes Cœur de Garonne : commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées
- 3 – Syndicat de la Louge : modification des statuts
- 4 – FPIC et dotations diverses
- 5 – Dégâts sur appartement
- 6 – Informations diverses
- 7 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées : convention

Ce qui est immédiatement accepté par les membres présents.

1 – Assainissement « Les Arrougès » : prix de l'eau après traitement

Monsieur le maire porte à la connaissance des conseillers que, pour instruire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il est nécessaire de fixer le prix de l'eau qui sera facturé aux administrés raccordés au système d'assainissement collectif au lieu-dit « Les Arrougès ».

L'ensemble des conseillers municipaux, après discussion, décident :

- D'appliquer au minimum le prix de l'eau à 1€ HT le m³ ;
- D'attendre la réalisation des travaux afin de fixer le prix définitif de l'eau qui sera facturé aux administrés raccordés au système d'assainissement collectif au lieu-dit « Les Arrougès ».

Délibération n° 32

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du suivi du dossier. Il rappelle que le marché public a été lancé et que le dépôt des offres est clos depuis le 26/06/2017 ; seules deux offres sont parvenues en mairie.

2 – Communauté de Communes Cœur de Garonne : commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées

Monsieur le Maire donne lecture en séance d'une information de la Communauté de Communes Cœur de Garonne concernant la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Monsieur le Maire fait part aux élus que tout membre intéressé par cette commission doit se faire connaître auprès de la communauté de communes.

3 – Syndicat de la Louge : modification des statuts

Monsieur le Maire donne lecture en séance de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Louge (SIAHL) suivant la délibération syndicale du SIAH de la Louge du 23 mai 2017.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à la modification des statuts du SIAHL telle que présentée.

Délibération n° 33

4 – SITPA : signature d'une convention avec le Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) sera dissous en date du 31 août 2017 ; conformément aux vœux faits par ledit syndicat, c'est le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui confirme sa volonté de poursuivre la politique sociale d'aide au transport des personnes âgées. Monsieur le Maire présente en séance une convention entre le Conseil Départemental et la commune afin que les conditions de mise en œuvre du dispositif de gratuité de transport des personnes âgées soit reconduit à compter du 1^{er} septembre 2017.

Après discussion, les conseillers municipaux donnent un avis favorable à cette convention et donnent tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer ladite convention.

Délibération n°34

5 – FPIC et dotations diverses :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux des différentes dotations perçues en juin et celles inscrites au budget.

6 – Dégâts sur appartement :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'état insalubre de l'appartement de Monsieur MICHEL ; suite à son hospitalisation, il est maintenant nécessaire d'obtenir l'accord de la famille et éventuellement la fin du bail, afin de pénétrer dans l'appartement et d'y effectuer les réparations.

7 – Informations diverses :

*Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est désormais nécessaire de fixer deux dates pour la formation « premier secours » ; après discussion, les conseillers décident de retenir les dates des 9 et 16 septembre 2017, après-midi.

Les personnes inscrites seront averties individuellement.

*Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée de la CLECT à la Communauté de Communes.

*Monsieur le maire porte à la connaissance des conseillers que l'arrêt que le bus de Saint-Elix marque à Clare Basse n'a pas été validé par le Conseil Départemental et n'est donc pas sécurisé ; une demande d'arrêt a été envoyée au service compétent.

*Monsieur le maire précise aux conseillers que l'accompagnement des jeunes enfants dans les bus scolaires deviendra prochainement une compétence communale ; un débat entre conseillers est ouvert.

8 – Questions diverses :

Néant

Toutes les questions soumises à l'ordre du jour étant débattues,
La séance est levée à 22h45
Pour copie conforme